

# Politiques d'Union Luminaires et Décor

---

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – CANADA

# Politiques d'Union Luminaires et Décor

---

## 1. Définitions

---

« vendeur » : Union Luminaires et Décor, dont le siège social est situé au 8150, Décarie, Montréal (Québec), Canada H4P 2S8.

« acheteur » : la personne qui achète des marchandises auprès du vendeur.

« défectueux » : qui présente un défaut, une défaillance ou une imperfection; le terme « défaut » a la même signification.

« marchandises » : les marchandises ou les services que l'acheteur achète auprès du vendeur.

« commande » : offre que soumet l'acheteur au vendeur, par l'entremise de la page de commande sur le site Web, en vue d'acheter des marchandises auprès du vendeur.

« confirmation de commande » : confirmation écrite du vendeur qu'il vendra les marchandises à l'acheteur conformément à la commande de l'acheteur.

« prix d'achat » : prix que doit payer l'acheteur pour les marchandises, comme indiqué dans la confirmation de commande, auquel s'ajoutent les taxes de vente, les taxes à l'utilisation, les taxes d'accise, les taxes sur les produits et services et taxes de vente harmonisées et les autres taxes applicables, ainsi que les frais de transport, de livraison et de manutention.

« période de soldes » : période commençant à l'heure et à la date fixées par le vendeur au cours de laquelle le vendeur annonce une marchandise donnée sur le site Web ou ailleurs et accepte les commandes pour cette marchandise, et prenant fin à l'heure et à la date fixées par le vendeur après quoi, le vendeur cesse d'accepter les commandes pour cette marchandise.

« conditions particulières » : conditions imposant des restrictions, des obligations ou des modalités supplémentaires à toute commande qui sont énoncées dans la confirmation de commande.

« conditions générales » : les présentes conditions générales de vente, la confirmation de commande, incluant les conditions particulières, le cas échéant, et toute politique incorporée aux présentes par renvoi.

« site Web » : unionltg.com et toutes les pages figurant sur le site Web.

## 2. Conditions de vente

---

1. Avant de pouvoir passer une commande, l'acheteur doit ouvrir un compte chez Union.
2. En passant une commande, l'acheteur reconnaît avoir lu les présentes conditions générales et être lié par ces conditions générales.
3. Les présentes conditions générales et tout document incorporé aux présentes par renvoi constituent l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties en ce qui concerne la commande, l'achat et la vente des marchandises. Les parties excluent expressément toutes autres conditions, notamment les conditions que l'acheteur pourrait tenter d'ajouter à toute commande ou à tout autre document. Si une quelconque disposition dans la commande de l'acheteur ou dans tout autre document vise à compléter, à modifier ou à supprimer toute disposition des présentes conditions générales, cette disposition sera réputée nulle, exclue et sans effet sur le vendeur.
4. Toute modification des présentes conditions générales par l'acheteur ne liera le vendeur que si les représentants autorisés du vendeur et de l'acheteur y ont consenti par écrit, et à la condition que la modification écrite contienne un renvoi précis au présent article des conditions générales.
5. Les employés du vendeur ne sont pas autorisés à formuler des déclarations, des garanties ou des conditions concernant les marchandises, à moins qu'elles n'aient été confirmées par écrit par le vendeur.

# Politiques d'Union Luminaires et Décor

---

L'acheteur convient qu'il ne s'appuie pas sur des déclarations relatives aux marchandises qui n'ont pas été confirmées comme indiqué ci-dessus.

## 3. Commandes et acceptation

---

1. L'acheteur peut soumettre une commande au vendeur lors d'une période de soldes. Le vendeur décide à son entière discrétion quand commencent et quand finissent les périodes de soldes et leur durée. Le vendeur peut mettre fin à une période de soldes à tout moment, à son entière discrétion.
2. Toutes les commandes sont sujettes à l'acceptation du vendeur, cette acceptation étant confirmée lorsque le vendeur émet une confirmation de commande. La commande de l'acheteur constitue une offre d'acheter certaines marchandises au prix d'achat, conformément aux présentes conditions générales, et elle ne lie pas le vendeur tant que ce dernier n'a pas émis de confirmation de commande. L'acheteur peut annuler une commande, même s'il a reçu la confirmation de commande, avant la fin de la période de soldes. L'acheteur ne peut annuler une commande pour quelque raison que ce soit après la fin de la période de soldes.
3. Le vendeur se réserve le droit de refuser la commande de l'acheteur, en totalité ou en partie, sans engager sa responsabilité envers l'acheteur, avec ou sans justification, à l'entière discrétion du vendeur, notamment si les marchandises ne sont pas disponibles suite à des circonstances imprévues (incluant si les commandes excèdent la demande raisonnablement prévue), ou si elles présentent des imperfections au moment prévu pour l'expédition.
4. Le vendeur peut refuser ou annuler une commande ayant fait l'objet d'une confirmation de commande pour les motifs suivants :
  1. le prix annoncé, le prix d'achat indiqué sur le site Web, la commande et (ou) la confirmation de commande sont erronés en raison d'une faute d'orthographe, d'une mise à jour omise ou d'un renseignement inexact reçu par le vendeur de la part d'une autre personne, incluant l'acheteur, ou pour tout autre motif;
  2. les commandes reçues par le vendeur pour une marchandise donnée excèdent la demande raisonnablement prévue par le vendeur;
  3. la description des marchandises sur le site Web, la commande et (ou) la confirmation de commande sont erronées en raison d'une faute d'orthographe, d'une mise à jour omise ou d'un renseignement inexact reçu par le vendeur de la part d'une autre personne, ou pour tout autre motif. Tout le contenu figurant sur le site Web, incluant les descriptions, les spécifications, les dessins et les prix des marchandises, est publié à titre d'information seulement. L'acheteur reconnaît que cette information est fournie au vendeur par des fabricants tiers et que le vendeur ne peut être tenu responsable pour les erreurs que peut comporter cette information. Le seul recours du vendeur dans un tel cas est d'accepter le retour des marchandises conformément à la procédure de retour décrite ci-dessous.
5. En cas de refus ou d'annulation comme prévu aux paragraphes 3.3 ou 3.4, aucune responsabilité ni obligation n'incombe au vendeur vis-à-vis de l'acheteur; notamment, il n'est nullement tenu de se procurer les marchandises auprès d'un autre fournisseur, de trouver une marchandise de remplacement ou de verser une quelconque contrepartie à l'acheteur.
6. Le vendeur peut apporter de menues modifications ou substitutions dans la conception et les spécifications des marchandises à tout moment, sans préavis à l'acheteur, même si une confirmation de commande a été émise. En cas de modification importante des marchandises, le vendeur doit en aviser l'acheteur. L'acheteur peut accepter ou refuser la marchandise modifiée dans les 48 heures suivant l'envoi du courriel par le vendeur. Si le vendeur n'a pas reçu de réponse de l'acheteur dans ce délai, le vendeur remboursera le prix d'achat par le mode de paiement initial utilisé et annulera l'achat de la marchandise modifiée, même si une confirmation de commande a déjà été émise.



## 4. PRIX ANNONCÉ, PAIEMENT, MONNAIE ET LIVRAISON

---

1. Tous les prix annoncés sur le site Web sont en sus des taxes de vente, taxes à l'utilisation, taxes d'accise, taxes sur les produits et services, taxes harmonisées et autres taxes applicables, et des frais de transport, de livraison et de manutention. Ces taxes et ces frais facturés ou perçus par le vendeur sont ajoutés au prix annoncé, comme indiqué dans la confirmation de commande, et incombent à l'acheteur.
2. Si les marchandises sont expédiées ailleurs qu'au Canada ou aux États-Unis, d'autres droits d'importation ou d'exportation, tarifs douaniers, charges, taxes et autres frais peuvent s'appliquer aux marchandises. L'acheteur est responsable du paiement de ces montants. Veuillez noter que le vendeur n'a aucun contrôle sur ces montants et qu'il ne peut prédire à combien ils s'élèveront. Veuillez communiquer avec le bureau des douanes locales pour obtenir de plus amples renseignements avant de passer votre commande.
3. L'acheteur doit payer le prix d'achat conformément aux procédures décrites sur le site Web du vendeur.
4. Le paiement s'effectue par carte de crédit. Le vendeur porte l'achat à la carte de crédit de l'acheteur dès l'acceptation de la commande et l'émission de la confirmation de commande.
5. L'acheteur peut échanger tout crédit existant dans son compte pour l'appliquer au prix de la marchandise, mais non aux taxes de vente, taxes à l'utilisation, taxes d'accise, taxes sur les produits et services, taxes harmonisées et autres taxes applicables, ni aux frais de transport, de livraison et de manutention, étant entendu cependant que les crédits pour les marchandises précédemment retournées par l'acheteur et acceptées par le vendeur peuvent être appliqués aux frais de transport, de livraison et de manutention. Tous les crédits doivent être échangés avant que l'acheteur soumette la commande.
6. Tous les prix sont exprimés en dollars canadiens. Les acheteurs au Canada sont facturés en dollars canadiens. Tous les autres acheteurs assument les écarts et fluctuations éventuels du taux de change entre le dollar canadien et la monnaie locale de l'acheteur, de même que les frais de change facturés par la société émettrice de la carte de crédit de l'acheteur.

## 5. Livraison

---

1. Le lieu de livraison des marchandises est indiqué dans la confirmation de commande.
2. Les dates de livraison indiquées sont approximatives. Le délai de livraison n'est pas une condition essentielle et le vendeur ne peut être tenu responsable pour les pertes ou les frais que pourrait subir l'acheteur en raison de tout retard dans la livraison des marchandises, peu importe la cause du retard.
3. Dans l'éventualité où la quantité de marchandises livrées est inférieure à la quantité indiquée sur la facture ou le connaissance connexe, l'acheteur doit accepter les marchandises livrées, consigner la quantité manquante sur le connaissance du livreur, dans la mesure du possible, et aviser le vendeur que la livraison est incomplète comme indiqué au paragraphe 5.5 Pour plus de précision, l'acheteur ne peut refuser les marchandises ou toute partie des marchandises au seul motif que la livraison de la commande est incomplète. L'acheteur doit payer les marchandises livrées comme s'il s'agissait d'une livraison progressive de la commande (voir le paragraphe 5.5).
4. Si les marchandises sont présumées endommagées à la livraison, l'acheteur doit remettre au transporteur une description écrite du dommage ou du défaut présumé au moment de la livraison, si le dommage ou défaut présumé est manifeste à la réception. L'acheteur doit aviser le vendeur du dommage comme indiqué au paragraphe 5.5.
5. L'acheteur doit aviser par écrit le vendeur de toute livraison incomplète ou de tout dommage aux marchandises lors de la livraison dans les trois (3) jours suivant la livraison. Si l'acheteur omet d'aviser le vendeur dans ce délai, les marchandises seront réputées avoir été livrées en bon état et dans les quantités indiquées sur la facture et (ou) le connaissance. Dans tous les cas, l'avis doit inclure le numéro de la facture, le numéro de la confirmation de commande, le numéro du bon de livraison et une description de la réclamation. Si la réclamation pour marchandises endommagées est justifiée, le vendeur peut, à son entière

## Politiques d'Union Luminaires et Décor

---

discrétion, soit remplacer les marchandises (ou la partie des marchandises en cause), soit rembourser le prix d'achat à l'acheteur (ou la quote-part correspondante du prix d'achat), à l'exclusion des droits d'importation ou d'exportation et des droits de douane, des tarifs douaniers, des taxes et des autres frais, selon le mode de paiement initial utilisé par l'acheteur. Les marchandises endommagées doivent être retournées au vendeur. Dans le cas d'une livraison incomplète, autre qu'une livraison ayant été partiellement annulée en application du paragraphe 3.4, le vendeur devra livrer la partie restante de la commande. Dans l'un ou l'autre cas, le vendeur sera ensuite dégagé de toute responsabilité envers l'acheteur pour la livraison incomplète ou les marchandises endommagées.

6. Le vendeur se réserve le droit de livrer les marchandises en plusieurs expéditions, sans préavis à l'acheteur.
7. Si l'acheteur omet de prendre livraison des marchandises, le vendeur pourra se prévaloir de tout recours prévu par la loi, incluant l'un ou l'autre des recours suivants, ou les deux :
  1. le vendeur peut entreposer les marchandises jusqu'à ce que la livraison soit effectuée et facturer à l'acheteur le coût (incluant l'assurance) de l'entreposage et les autres coûts accessoires raisonnables;
  2. le vendeur peut vendre les marchandises au meilleur prix qu'il peut obtenir dans l'immédiat et (après déduction de tous les frais d'entreposage et de vente) facturer à l'acheteur tout écart avec le prix d'achat.
8. L'acheteur doit aviser le vendeur au préalable, par écrit, de toute demande de modification, d'annulation ou de report de livraison, demande que le vendeur peut accepter ou refuser à son entière discrétion. Le vendeur se réserve le droit de facturer des frais (qui, en règle générale, ne seront pas inférieurs à 25 % du prix de vente de la marchandise modifiée, reportée ou annulée).
9. Les marchandises ne peuvent être retournées au vendeur, sauf dans la mesure prévue aux articles 7 et 8 ci-dessus.

### 6. Risque et titre de propriété

---

1. Le risque de dommages ou de perte afférent aux marchandises est transféré à l'acheteur dès la livraison à l'adresse indiquée dans la confirmation de commande.
2. Si le transporteur n'exige aucune signature ni aucune autre preuve de réception, toutes les commandes déclarées livrées par le transporteur seront réputées avoir été livrées à l'acheteur et reçues par ce dernier. Le vendeur n'est pas responsable des commandes perdues ou volées; il incombe exclusivement à l'acheteur de choisir un lieu de livraison sûr.
3. Si le transporteur exige une signature ou toute autre preuve de réception à la livraison, toute signature figurant sur ce document, ou toute autre preuve de réception, constituera une preuve irréfutable de livraison de la commande à l'acheteur.

### 7. Retour de marchandises

---

1. L'acheteur a le droit de retourner les marchandises dans les cas suivants :
  1. pour quelque raison que ce soit, dans un délai de deux (2) jours commençant à courir le lendemain du jour où l'acheteur a reçu les marchandises, étant entendu que cette période de retour de deux jours ne s'applique pas :
    1. aux marchandises dont le retour ne peut être accepté pour des raisons d'hygiène (notamment, les coussins et oreillers, les couvertures, les tissus et les accessoires de salle de bain);
    2. aux marchandises fabriquées ou personnalisées selon les spécifications de l'acheteur (marchandises sur mesure);

# Politiques d'Union Luminaires et Décor

---

3. aux marchandises assemblées ou installées par l'acheteur ou en son nom, en totalité ou en partie;
  4. aux marchandises qui, de par leur nature, ne peuvent être retournées, ou qui sont appelées à se détériorer ou à expirer rapidement;
  5. aux marchandises vendues lors des ventes de « liquidation »;
2. dans les sept (7) jours suivant la livraison en cas de marchandises défectueuses (sauf si les dommages étaient ou auraient dû être apparents à la livraison, auquel cas le délai de notification de trois (3) jours prévu au paragraphe 5.5 s'applique). Une fois que le vendeur a confirmé la défectuosité des marchandises, le vendeur rembourse à l'acheteur le prix d'achat selon le mode de paiement initial utilisé. Cependant, cette disposition ne s'applique pas aux marchandises présentant un léger défaut ou une défectuosité minime, de l'avis du vendeur, qui peut être rectifié, et que le vendeur rectifie à ses propres frais. En cas de léger défaut ou de défectuosité minime, le vendeur peut rectifier le défaut ou la défectuosité en faisant les réparations nécessaires, ou offrir un remboursement partiel (sous forme de crédit porté au compte Union), au choix du vendeur.
2. L'avis informant le vendeur que l'acheteur souhaite retourner les marchandises doit être donné conformément aux dispositions du paragraphe 11.2 ci-dessous. L'emballage de retour doit être oblitéré au plus tard dans les délais de retour indiqués ci-dessus.
  3. L'acheteur doit respecter la procédure de retour décrite à l'article 8 afin d'obtenir un crédit qui sera porté à son compte UNION. Si l'acheteur omet de respecter cette procédure, les marchandises retournées seront refusées et renvoyées à l'acheteur.
  4. Lorsque l'acheteur retourne des marchandises au vendeur, il doit retourner les marchandises initialement livrées à l'acheteur, à l'état neuf (à l'exception seulement des marchandises qui se sont avérées défectueuses), dans leur emballage d'origine intact.
  5. En aucun cas le vendeur n'acceptera de marchandises retournées, même défectueuses, si ces marchandises ont été trafiquées, modifiées ou remplacées, ou si elles ont été échangées par des produits contrefaits ou différents, en totalité ou en partie, de l'avis du vendeur à son entière discrétion. Dans un tel cas, le vendeur pourra rejeter la demande de remboursement, conserver les marchandises retournées, aviser les organismes locaux d'application de la loi du territoire de l'acheteur et entamer un recours au civil contre l'acheteur.
  6. Dans l'éventualité où un retour de marchandises n'est pas conforme aux présentes conditions générales, le vendeur se réserve le droit de refuser d'accorder la totalité ou toute partie du crédit qui aurait normalement été porté au compte UNION relativement à ces marchandises retournées si le retour avait été conforme.

## 8. Procédure de retour de marchandises

---

1. Tous les retours de marchandises doivent être effectués au moyen du formulaire d'autorisation des retours figurant au paragraphe 7.2, dûment rempli.
2. À la condition que l'acheteur ait respecté les présentes conditions générales relatives aux marchandises retournées, le vendeur remboursera le prix d'achat, à l'exclusion des droits d'importation ou d'exportation et des droits de douane, des tarifs douaniers, des taxes et des autres frais, sous réserve des paragraphes 8.3 et 8.4 ci-dessous. Le remboursement prendra la forme d'un crédit en magasin porté au compte UNION de l'acheteur, sauf en ce qui concerne les retours de marchandises endommagées à la livraison ou défectueuses, auquel cas le vendeur remboursera le prix d'achat selon le mode de paiement initial. L'émission d'un crédit porté au compte UNION est le seul recours de l'acheteur lorsqu'il n'est pas satisfait des marchandises, notamment lorsqu'il prétend que les marchandises sont défectueuses.
3. En cas d'annulation en application de l'alinéa 7.1.1 ci-dessus, l'acheteur assume les frais de transport, de livraison, de manutention et d'assurance pour le retour des marchandises au vendeur. Si ces frais sont payés par le vendeur, ce dernier pourra les déduire de tout crédit devant être porté au compte UNION de l'acheteur (ou les facturer à l'acheteur, le cas échéant).
4. En cas d'annulation en application de l'alinéa 7.1.2 ci-dessus, le vendeur assume les frais de transport, de livraison et de manutention (incluant les frais de la livraison initiale et de réexpédition, le cas échéant) relativement aux marchandises et rembourse le prix d'achat, à l'exclusion des droits d'importation ou d'exportation et des droits de douane, des tarifs douaniers, des taxes et des autres frais.

## 9. Garanties

---

Les seules garanties expresses qui s'appliquent aux marchandises sont celles émises par leurs fabricants respectifs, le cas échéant. Ces garanties, le cas échéant, sont exclusives et dans toute la mesure où la loi le permet, le vendeur exclut expressément toutes autres garanties, indications ou conditions de quelque nature que ce soit, qu'elles soient prévues par la loi, verbales, expresses ou implicites, et toute garantie implicite quant à la qualité marchande ou à l'adaptation à un usage particulier.

## 10. Limite de responsabilité

---

1. Sauf dans la mesure prévue au paragraphe 10.2, le vendeur, de même que ses mandataires, employés, sous-traitants et fournisseurs, ne peuvent être tenus responsables envers l'acheteur pour les pertes ou dommages indirects, accessoires, particuliers ou consécutifs, pour les pertes de profits, d'occasions ou de revenus, ni pour les autres demandes d'indemnisation de quelque nature que ce soit pouvant découler, directement ou indirectement, des présentes conditions générales ou de toute commande ou confirmation de commande, ou pouvant s'y rapporter, incluant en cas de manquement ou de retard dans l'exécution d'une quelconque obligation prévue aux présentes, notamment en ce qui concerne la vente des marchandises ou leur utilisation par l'acheteur. Rien dans le présent paragraphe 10.1 ne peut limiter ou exclure la responsabilité du vendeur en cas de décès ou de blessures corporelles provoqués par la négligence du vendeur.
2. La responsabilité du vendeur et de ses mandataires, employés, sous-traitants et fournisseurs en ce qui concerne toute réclamation pouvant découler de l'exécution ou de l'inexécution des obligations du vendeur relativement aux présentes conditions générales, ou toute commande ou confirmation de commande, incluant en cas de manquement ou de retard dans l'exécution d'une quelconque obligation prévue aux présentes, notamment en ce qui concerne la vente des marchandises ou leur utilisation par l'acheteur, que cette réclamation soit fondée sur une garantie, un contrat, la négligence, la responsabilité sans faute ou sur tout autre principe, ne pourra excéder, en tout, le prix d'achat de ces marchandises (à l'exclusion des taxes de vente, taxes à l'utilisation, taxes d'accise, taxes sur les produits et services et taxes harmonisées et des autres taxes applicables, ainsi que des frais de transport, de livraison et de manutention). Ce montant sera la seule mesure corrective dont pourra se prévaloir l'acheteur, et la seule responsabilité du vendeur en la matière.
3. Cette limite de responsabilité aura préséance sur toute autre disposition contraire ou incompatible des présentes conditions générales.

## 11. Avis

---

1. Tout avis donné en vertu des présentes conditions générales devra être fait par écrit et remis conformément au paragraphe 11.2 ci-dessous.
2. Un avis sera réputé avoir été dûment donné :
  1. s'il est expédié pour remise en main propre, notamment par l'entremise d'un service de messagerie nationalement reconnu (signature exigée à la réception) : dès sa livraison à l'adresse de la partie destinataire;
  2. s'il est envoyé par courrier : dans un délai franc de cinq jours ouvrables suivant la date de sa mise à la poste;
  3. s'il est envoyé par courriel : le premier jour ouvrable suivant son envoi.



# Politiques d'Union Luminaires et Décor

---

Les délais indiqués ci-dessus ne s'appliquent pas aux courriels envoyés par le vendeur en application du paragraphe 3.6 ci-dessus; ces avis seront réputés avoir été donnés dès leur réception. Un « jour ouvrable » est une journée autre qu'un samedi ou un dimanche.

3. Aux fins des présentes conditions générales, les avis sont donnés au vendeur à son adresse indiquée à l'article 1, à l'attention du secrétaire de la société. Les avis sont donnés à l'acheteur à l'adresse à laquelle les marchandises ont été livrées.
4. Le vendeur et l'acheteur peuvent aviser l'autre partie de tout changement relativement à leur nom, au destinataire concerné ou à l'adresse conformément au présent article. Cet avis prendra effet seulement :
  1. à la date de prise d'effet du changement indiquée; ou
  2. si aucune date de prise d'effet n'est indiquée, ou si la date indiquée est dans un délai franc inférieur à cinq jours ouvrables suivant la date à laquelle l'avis est donné, le jour suivant une période franche de cinq jours ouvrables après que l'avis de changement ait été donné.

## 12. Lois applicables et territoire de compétence

---

1. Dans la mesure permise par la loi et sauf si la loi l'interdit, les présentes conditions générales sont régies par les lois de la province de Québec et les lois fédérales du Canada applicables et elles doivent être interprétées conformément à ces lois, sans tenir compte des dispositions sur le choix de compétence.
2. Tout litige relatif aux présentes conditions générales doit être soumis aux tribunaux du Québec, dans le district de Montréal.
3. Les parties excluent expressément l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.
4. Les présentes conditions générales s'appliquent dans la mesure permise par la loi, sauf si la loi l'interdit. L'acheteur pourrait bénéficier d'autres droits dans son territoire qui ne peuvent être modifiés par les présentes conditions générales. Si une quelconque condition ou disposition des présentes est jugée nulle ou inapplicable par un tribunal compétent, au motif notamment qu'elle est contraire à l'ordre public, la disposition en cause sera réputée avoir été modifiée dans la mesure nécessaire pour la rendre valide et applicable. Si la disposition en cause ne peut être ainsi modifiée (notamment parce que le tribunal décide de ne pas la modifier pour quelque raison que ce soit), cette disposition sera réputée avoir été supprimée dans son intégralité et les dispositions restantes des présentes conditions générales survivront à l'élimination de la disposition en cause.
5. RIEN DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES NE POURRA AVOIR POUR EFFET DE NIER OU DE LIMITER LES DROITS QUE CONFÈRE LA LOI À TOUT ACHETEUR AYANT UN STATUT DE CONSOMMATEUR AU SENS DÉFINI PAR LES LOIS APPLICABLES DU TERRITOIRE DE L'ACHETEUR, NI LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR À L'ÉGARD D'UN TEL ACHETEUR. EN CAS D'INCOMPATIBILITÉ ENTRE LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES DROITS AINSI CONFÉRÉS PAR LA LOI À L'ACHETEUR, CES DROITS AURONT PRÉSÉANCE AU PROFIT DE L'ACHETEUR.

## 13. Propriété intellectuelle

---

1. Le logo d'Union Luminaires et Décor, son nom et les autres marques figurant sur le site Web sont des marques de commerce et (ou) des marques de commerce déposées d'Union Luminaires et Décor, limités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Les illustrations, les logos, les en-têtes de page, les icônes de boutons, les scripts et les noms de service sont des marques de commerce ou des présentations

# Politiques d'Union Luminaires et Décor

---

d'Unionltg.com. Les marques de commerce et la présentation d'Unionltg.com ne peuvent pas être utilisées relativement à un produit ou service n'appartenant pas à Unionltg.com d'une manière susceptible de créer la confusion parmi les consommateurs, ou de toute manière ayant pour effet de dénigrer ou de discréditer Unionltg.com. Toutes les autres marques de commerce qui n'appartiennent pas à Unionltg.com et qui peuvent figurer sur le site Web appartiennent à leurs propriétaires respectifs, et ces derniers ne sont pas nécessairement affiliés ou liés à Unionltg.com ou commandités par Unionltg.com.

## 14. L'acheteur est l'utilisateur final des marchandises

---

L'acheteur convient que toutes les marchandises achetées sont destinées à un usage personnel et qu'elles ne peuvent être revendues à d'autres personnes pour quelque raison que ce soit.

## 15. Plaintes en matière de droit d'auteur

---

1. L'utilisateur reconnaît que Unionltg.com est un fournisseur de services réseau au sens défini dans le projet de loi C-60 et qu'il est par conséquent exonéré de la responsabilité visée dans ce projet de loi. Conformément au projet de loi C-60, Unionltg.com peut mettre en œuvre des mesures techniques standard visant à reconnaître et à protéger les œuvres protégées par un droit d'auteur.

## 16. Divers

---

1. Aucune renonciation. Si le vendeur n'exerce pas un droit ou un pouvoir lorsqu'il est habilité à le faire, cela ne l'empêchera pas d'exercer ce droit ou ce pouvoir ultérieurement. Lorsqu'il exerce un droit ou un pouvoir, il peut exercer ce droit ou pouvoir ultérieurement de la même manière ou de manière différente. Les droits et les recours du vendeur s'appliquent en plus des autres droits et recours que peut lui conférer la loi, et non malgré ces droits et recours.
2. Titres. Les titres de disposition et d'article sont fournis dans un souci de commodité seulement et ils n'ont aucune incidence sur l'interprétation des présentes conditions générales.

## 17. Protection des renseignements personnels

---

L'acheteur consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels de l'acheteur par le vendeur et ses fournisseurs et distributeurs tiers, conformément aux conditions et pour les fins énoncées dans la Politique de confidentialité à [www.unionltg.com](http://www.unionltg.com), les conditions de cette politique étant incorporées aux présentes par renvoi pour en faire partie intégrante. L'acheteur convient que les conditions de la Politique de confidentialité sont raisonnables.

## 18. Communications par courriel et par téléphone

---

Union Luminaires et Décor et ses sociétés affiliées se réservent le droit de vous envoyer des communications

# Politiques d'Union Luminaires et Décor

---

électroniques par courriel, ou au moyen de messages diffusés sur le site ou de messages téléphoniques. Vous convenez que toutes les conventions et tous les avis, renseignements et autres communications que nous vous fournissons par voie électronique ou par téléphone satisfont à toute exigence de la loi voulant que ces communications soient faites par écrit. Si l'utilisateur souhaite ne plus recevoir de communications du vendeur, il peut se désabonner en cliquant sur le lien de désabonnement inclus dans tous nos courriels, ou il peut :

- envoyer un courriel à notre équipe du Service à la clientèle à [contact@unionltg.com](mailto:contact@unionltg.com);
- composer notre numéro sans frais, 1 800-558-6437, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h, HE, ou le samedi ou dimanche entre 9 h et 18 h;
- envoyer une demande par la poste à :

Protection des renseignements personnels  
a/s Union Luminaires et Décor  
8150, boul. Décarie  
Montréal (Québec)  
H4P 2S8 Canada

## 19. Garantie de prix

---

### Conditions générales de la politique de protection de la garantie de prix de 60 jours

Si, dans les 60 jours suivant votre achat sur [www.unionltg.com](http://www.unionltg.com), vous trouvez un produit identique annoncé à un prix inférieur par l'un de nos concurrents, nous appliquerons le même prix.

La protection de la garantie de prix de 60 jours ne peut être utilisée en association avec un autre coupon, une autre offre de prix, un rabais du fabricant, un prix offert dans le cadre d'une vente-éclair, un prix de liquidation, des articles vendus en gros ou des erreurs typographiques ou d'impression. L'offre exclut les prix de vente en gros, les prix contractuels et les prix de vente directe du fabricant ainsi que les prix inférieurs au prix coûtant en gros.

Les ajustements de prix sont établis en fonction du prix de vente de l'article. Les taxes de vente et les frais de livraison ne sont pas pris en compte dans le calcul. Union Luminaires et Décor se réserve le droit de juger si les produits et les prix des concurrents permettent une comparaison juste et équitable. Nous nous réservons également le droit de ne pas vendre un produit à un prix inférieur à son prix coûtant. La garantie du plus bas prix n'inclut pas les frais de transport des articles de grandes dimensions. Nous sommes désolés, mais notre offre ne concerne pas les revendeurs.

Veuillez noter que notre garantie du plus bas prix s'applique seulement s'il s'agit exactement du même article produit par le même fabricant et comportant les mêmes options. Les produits doivent être de premier choix. Le détaillant doit également être un marchand autorisé du produit représenté. Le produit doit être disponible en stock, être prêt à la livraison et ne pas être en rupture de stock prolongée ni faire l'objet d'un long retard à la production. Le prix doit émaner d'une source publiée, ou vous devez avoir un devis écrit établi par un concurrent. Union Luminaires et Décor se réserve le droit de battre n'importe quel prix et de limiter les quantités. L'offre exclut les prix de vente en gros, les prix contractuels et les prix de vente directe du fabricant ainsi que les prix inférieurs au prix coûtant en gros. Le terme « même » signifie un article ayant un style et un code de produit identiques produit par le même fabricant. Nous sommes désolés, mais notre offre ne concerne pas les revendeurs. D'autres restrictions et exclusions de marques peuvent s'appliquer.

Pour bénéficier de notre protection de la garantie de prix, veuillez réunir les renseignements suivants : l'adresse URL du concurrent, votre nom et votre numéro de téléphone, votre numéro de commande, une description du produit et le prix annoncé par le concurrent.